

BLOCS ELCO Coffrants Séparatifs de 10

RÉDACTIONNELS TYPES POUR PIÈCES ÉCRITES, DCE, CCTP, etc...

Prescriptions de maçonneries de parements en base :

Blocs de parements architectoniques destinés à rester apparents de type ELCO Coffrants Séparatifs de 10 justifiant des caractéristiques suivantes :

- assemblés par emboîtements verticaux et horizontaux à recouvrement sans joints de mortier et sans colle de liaisonnement,
- issus d'une fabrication conforme à la NF 14-102.
- montés à sec sur parties porteuses rectifiées à la fabrication (tolérance maxi 0,6mm sur la hauteur)

L'Entreprise soumettra à l'approbation du Maître d'Œuvre un calepinage en plan et élévation, ainsi que les dispositions particulières éventuelles nécessitant des interfaces avec d'autres lots, par exemple :

- pour les éléments de mur n'étant pas dans la trame orthogonale de 20 cm,
- les jonctions et interfaces avec les éléments de Gros Œuvre, structure, second œuvre et finitions
- les niveaux de départ (talonnets) des maçonneries ELCO Coffrant Séparatifs de 10 afin d'éviter les découpes en linteaux.
- dispositions et finitions pour percements, passages de réseaux, gaines des éléments traversant, calfeutrements, etc...
- L'incorporation à l'avancement dans les maçonneries, des réseaux et de leurs terminaisons, chiffrés en variante à des dispositions « en apparent ».

Appareillages de pose des blocs ELCO Coffrants Séparatifs de 10

La pose pourra se faire, au choix de la Maîtrise d'Œuvre, soit en appareillage à joints croisés soit en appareillage à joints droit

Dans tous les cas de figure, cette pose se fera sans emploi de baguettes, cales, etc... qui sont susceptibles de marquer ou tacher les blocs, de modifier les transmissions de charges entre blocs, d'accroître la complexité et le délai de mise en oeuvre.

Dans le cas d'objectifs HQE

(Haute Qualité Environnementale) : Concernant les matériaux et finitions entrant dans la solution de murs proposée, dont le décompte permettra l'appréciation de l'impact global sur la Qualité Environnementale recherchée, l'entreprise joindra les FDE&S (*Fiches Déclaratives Environnementales et Sanitaires*) réf. 365-E de Novembre 2015 établies suivant la norme NF EN 15804 + A1 et son complément national XP P 01-064/CN

Pour la réalisation de murs et cloisonnements intérieurs de locaux devant justifier d'une conformité sur le plan acoustique,

L'entreprise prendra en compte les caractéristiques acoustiques des murs BLOCSTAR indiquées par son Procès-Verbal d'Essai ci-dessous pour justifier de la conformité aux réglementations acoustiques.

Coefficients d'absorption α_s BlocStar coffrant en fonction de la fréquence						
200 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	α_w
0,53	0,52	0,37	0,36	0,41	0,39	0,40

Teintes et aspects de surfaces

Les teintes et aspects de surfaces des blocs seront au choix de l'architecte